

DELIBERATION N° 79/108 : MATERIEL DE DENEIGEMENT

Monsieur REINSTADLER, 2ème Adjoint, chargé de la voirie, rappelle à l'Assemblée sa délibération du 20 Août 1979 concernant les engins de déneigement.

Il informe l'Assemblée que la Société Poids Lourds Service de RICHARDMENIL, concessionnaire MERCEDES, a remis une offre de prix pour un camion UNIMOG 425, avec épandeuse de sel et lame de déneigement, pour un montant de 321 487 F 12 T.T.C.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, DECIDE :

- de procéder à l'achat auprès de la Société Poids Lourds Service à RICHARDMENIL, 54630 FLEVILLE, d'un camion UNIMOG 425 avec épandeuse de sel et lame de déneigement pour une dépense totale de 321 487 F 12 T.T.C., payables en fin février 1980, sans révision de prix.
- autorise le Maire à entreprendre toutes démarches pour couvrir cette dépense par un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts.